



Jours fériés en congés payés quand temps partiel

Par **monfalo**, le **28/02/2010** à **22:10**

Bonjour, nous sommes préparatrices en pharmacie et nous travaillons à tps partiel. Notre CHERE patronne vient de nous montrer un article paru dans une revue (il me semble que c l'entreprise??), article que nous n'avons vu que de loin et que nous n'avons pu lire, qui dit que pour les temps partiels à chaque fois qu'un jour férié tombe un jour où l'on travaille pas et bien ce jour férié nous est décompté de nos congés payés!! nous en sommes réstées BABA!! Nous nous sommes qd même renseignées à la Direction départementale du Travail, qui n'a rien trouvé, auprès d'une personne faisant partie des prud'hommes des salariés, auprès d'experts comptables hors phie (il faut savoir que les comptables des phies sont NULS en matière de convention et de droit du travail, ils font ce que les phiens leur demandent) et personne n'a rien trouvé sur cette soi-disante loi!!

Ex: le vendredi 01.01.10 était mon jour de repos, + jour férié donc officine fermée, ce jour là m'a été décompté de mes congés, il en sera de même pour le 01.05.10 et le 14.07.10 car ces fériés tombent des jours où je ne travaille pas. Il en va de même pour mes collègues de travail. Est ce légal, une loi est elle passée? si c le cas je trouve cela scandaleux car à tps partiel nous perdons bcp de jours fériés mais si en plus on perd un jour de congés!! que font les syndicats???

J'espère que vous pourrez éclairer notre lanterne et que cela ira ds notre sens, car en ce moment nous vivons tous les jours un vrai harcèlement. merci